

Communiqué de presse - 17 juin 2025

POURSUITE ET SECURISATION DE MAPRIMERENOV'

Lors de la concertation organisée le 17 juin par la ministre du Logement, l'AIMCC et la FDMC ont formulé leurs demandes pour un assainissement et une reprise rapide du dispositif

L'annonce le 5 juin de la suspension de MaPrimeRénov' par les ministres de l'Économie et du Logement puis le 16 juin d'une limitation de cette suspension aux rénovations d'ampleur constituent des signaux d'alarme majeurs pour l'ensemble de la filière de la rénovation énergétique. Justifiée par les dérives actuelles – afflux de dossiers, allongement des délais d'instruction des dossiers, augmentation de la fraude – cette suspension, qui résulte d'un manque d'anticipation, frappe une filière déjà fragilisée par l'instabilité récurrente du dispositif.

Invitées ce 17 juin par la ministre du Logement à une réunion de concertation sur MaPrimeRénov', l'Association des Industries de Matériaux et Composants de Construction (AIMCC) et la Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction (FDMC) ont alerté sur les conséquences dramatiques de la poursuite du « stop and go » : rupture de la dynamique engagée, déstabilisation des entreprises vertueuses et compromission des objectifs de décarbonation du bâtiment inscrits dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

MaPrimeRénov' connaît en effet une réelle montée en puissance depuis la fin de 2024. L'évolution du dispositif vers le financement de rénovations globales représente une avancée stratégique pour la décarbonation du parc bâti. Les premiers résultats de 2025, malgré les dérives constatées, témoignent de l'engagement des ménages et des prémices prometteuses de structuration de la filière.

C'est pourquoi l'AIMCC et la FDMC, tout en prenant acte de la fermeture temporaire du dispositif pour les rénovations d'ampleur, ont demandé des décisions rapides pour l'élimination de ses dérives actuelles et pour sa réouverture d'ici à la fin septembre 2025, de manière à ce que son objectif annuel soit atteint, que son budget global de 3,6 Mds€ pour l'ensemble de l'année soit effectivement utilisé et que la confiance des ménages dans le dispositif soit restaurée.

L'AIMCC et la FDMC ont proposé de sécuriser MaPrimeRénov' par un renforcement de la gouvernance opérationnelle du dispositif, associant les représentants de la filière aux processus décisionnels, et s'appuyant davantage sur son animation territoriale pour l'éradication des fraudes.

Elles ont aussi plaidé pour préserver la montée en puissance nécessaire de la rénovation énergétique à travers un renforcement des contrôles techniques et des engagements de performance, l'instauration d'une véritable mesure de la performance des rénovations, une meilleure identification territoriale du rôle des MAR (Mon Accompagnateur Rénov) et une stabilisation des dispositifs d'aides, MPR et CEE, et de leurs ambitions pour le secteur du bâtiment.

Cette stabilisation passe par le maintien de l'architecture actuelle de MPR, de ses différents parcours - rénovation par geste, rénovation d'ampleur et rénovation en copropriété – et de leurs niveaux de soutiens financiers. Elle bénéficierait aussi de la mise en place d'une planification pluriannuelle des aides à la rénovation en correspondance avec les objectifs du pilier « mieux se loger » définis dans le cadre de France Verte Nation et avec les objectifs de rénovation du parc de bâtiment existant au niveau BBC tel qu'inscrit dans le code de l'énergie.

L'AIMCC et la FDMC restent à la disposition de la ministre du Logement sur l'ensemble des problématiques de MaPrimeRénov' et saluent sa proposition de poursuivre cet été la concertation pour affiner les modalités opérationnelles d'une meilleure gestion du dispositif.

L'AIMCC, Association française des Industries des Produits de Construction, regroupe une trentaine d'organisations professionnelles dont les adhérents représentent aujourd'hui environ 7000 entreprises de plus de 20 salariés, 500 000 collaborateurs et 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel sur le marché français, sur tous les matériaux, produits et équipements de la construction : acier, bois, ciment, verre, terre cuite, plâtres, plastiques, peintures et chimie du bâtiment, isolants minéraux et biosourcés, produits d'étanchéité, mais aussi produits et équipements électriques, équipements de chauffage/climatisation et ventilation.

La FDMC, Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction, est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs de matériaux de construction. Elle agit au cœur de la filière constructive et représente une branche de 86 000 salariés et 4.352 entreprises*, pour un chiffre d'affaires supérieur à 21 milliards d'euros. Les 12 unions régionales de la FDMC relaient son action sur l'ensemble du territoire national. La FDMC gère la convention collective du négoce des matériaux de construction en lien avec les partenaires sociaux.

** Saint-Gobain Distribution Bâtiment France, Gedimat, Chausson Matériaux, MCD, SIG France, Bigmat, Tout Faire, Starmat, France Matériaux, Samse, Alteral, Batiman, Batiland, Groupamat, Matplus, Nebopan, Ciffreo Bona, Bonifay...*

Service de presse AIMCC : Patricia Desmerger - 06 07 47 34 77 - patricia.desmerger@orange.fr

Service de presse FDMC : Laurence Petit - 06 09 26 67 34 - lpetit@fdmc.org